

CHARTRE DES RÉSEAUX DE SANTÉ

La santé est un état de bien-être et d'équilibre physique, mental et social. Elle ne consiste pas seulement en une absence de maladies ou d'infirmités. Être en bonne santé, c'est pouvoir faire face aux difficultés de la vie. (Cette définition est inspirée de la définition proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé).

OBJECTIFS D'UN RÉSEAU DE SANTÉ

Le travail d'un réseau de santé a pour but un accompagnement global et cohérent des personnes, en vue de l'amélioration de leur santé, réalisé par les différents intervenants médico-psycho-sociaux et les bénévoles. Cette dynamique coopérative doit s'effectuer quel que soit l'acteur initial, sanitaire ou social choisi par la personne et ne vise pas à créer une nouvelle structure.

Les acteurs du réseau construisent des pratiques coordonnées qui assurent la continuité et la cohérence de l'accompagnement sanitaire et social et favorisent la participation des personnes à cette démarche.

Le travail en réseau réunit des acteurs des institutions sanitaires et sociales, des associations intervenant dans les champs médicaux et sociaux ainsi que les bénévoles intervenant dans le même domaine.

Le réseau est ouvert aux acteurs des institutions et des associations relevant d'autres champs (éducatif, judiciaire, culturel...) qui œuvrent pour la santé des populations et qui peuvent y participer pour des actions spécifiques les concernant.

Usagers, professionnels et bénévoles participent ensemble à la définition des priorités pour développer une démarche de promotion de la santé qui réponde aux besoins de la population et des individus.

VALEURS ET ENGAGEMENTS

La personne est au cœur des préoccupations des acteurs de réseaux.

- Toute personne a droit à des soins de qualité sans discrimination aucune.
- Toute personne dispose d'un droit inaliénable à la confidentialité des éléments qui concernent sa situation sanitaire, psychologique, sociale et sa vie privée.
- Toute personne qui s'adresse à un membre du réseau est informé que celui-ci ne travaille pas seul, et qu'il pourra, dans le traitement de sa situation, éventuellement l'orienter vers d'autres acteurs. La collaboration des professionnels et des bénévoles est soumise à l'accord de la personne concernée.
- Les acteurs du réseau doivent permettre le libre choix de la personne, par une information complète et loyale.
- Ils ont conscience du savoir expérientiel de la personne c'est-à-dire de ses propres capacités à améliorer sa situation sanitaire.
- L'entourage de la personne, si celle-ci est d'accord, est partie prenante du travail en réseau.

Pour les acteurs des réseaux, le travail en réseau est une démarche volontaire et implique l'adhésion aux principes fondateurs suivants :

- Le respect de la dignité de la personne au travers notamment de son adhésion au traitement et à la démarche médico-sociale
- Une attention pour faciliter son accès aux soins et aux droits sociaux
- Une vigilance accrue sur la circulation des informations relatives aux personnes et sur les modalités précises qui garantissent la confidentialité,
- Le respect mutuel entre professionnels et bénévoles sans hiérarchie de statut,
- L'acceptation d'une coordination des soins,
- Le partage d'expériences et la confrontation des pratiques,
- L'engagement à faire évoluer sa propre pratique et à œuvrer pour la modification des pratiques en général, y compris pour les actions de santé publique et de prévention,
- Le décloisonnement institutionnel par des pratiques pluridisciplinaires et inter-institutionnelles,
- La capacité à repérer les dysfonctionnements et à les faire évoluer.
- Les acteurs du réseau s'engagent à respecter ces principes.
- Ils s'engagent à ne pas utiliser le réseau à des fins commerciales.
- Les institutions, les associations et les établissements s'engagent à donner les moyens à leurs professionnels de respecter ces engagements.

MÉTHODE

Différents moyens sont mis en œuvre afin d'assurer cette démarche :

- La coordination des différents intervenants auprès de la personne et auprès des différents acteurs pour les aider dans leur travail quotidien,
- La formation pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle : formations thématiques, formations aux nouvelles pratiques,
- Les groupes ressources internes au réseau, groupes de travail et groupes de parole,
- La communication interne et externe, par un bulletin régulier et des rencontres permettant une réflexion globale,
- La mise en œuvre d'actions de promotion de la santé avec les professionnels, les bénévoles et les personnes intéressées,
- La mise en place d'outils d'information et de centres de ressources permettant, à travers des supports documentaires et des échanges d'expériences, la capitalisation des savoir-faire ainsi que la mutualisation des moyens.

L'ensemble des acteurs du réseau adhère à cette Charte.